



Motion contre le formatage à l'INTEFP et le harcèlement des IET/ITS/ITD

Depuis le 29 mars, soit quasiment 4 mois, l'un de nos collègues, inspecteur du travail stagiaire, est suspendu par décision de la DRH du Ministère, à titre conservatoire, pour une durée maximale de 4 mois.

Cette décision lui a été notifiée alors qu'il revenait de congé maladie et qu'il arrivait sur son lieu de pré-affectation.

Se voir accusé de faits, soi-disant suffisamment graves pour qu'ils justifient qu'il soit retiré des services a été un tel choc et un tel deshonneur pour notre collègue qu'il a tenté de se donner la mort.

Ces accusations ont donné lieu à un certain nombre de rumeurs insupportables dans les services.

Prudence, chers collègues, car beaucoup de propos rapportés ont trait à des préjugés racistes qu'on ne peut tolérer.

La précarité dont a été victime notre collègue du fait de son origine sociale avant de passer le concours ne devrait pas aujourd'hui être utilisée à son encontre pour remettre en cause sa place dans le corps de l'inspection du travail.

Le 17 mai 2022, le tribunal administratif, saisi en référé, a confirmé que la décision de suspension était abrogée par son arrêt maladie et a condamné le ministère à payer 1000 euros à notre collègue. Mais le ministère a repris immédiatement, malgré les recommandations de prudence du tribunal, une décision de suspension.

Depuis bientôt 4 mois, l'INTEFP joue la montre et essaie de rassembler des « preuves » contre notre collègue, en demandant ouvertement des attestations de témoins à tous les agents sous-traitant sur le site. Depuis bientôt 4 mois, l'INTEFP fouille dans chaque recoin de sa vie privée, allant jusqu'à contacter des organismes et des personnes connaissant notre collègue en dehors de sa vie professionnelle pour en savoir plus sur sa vie privée.

Bientôt 4 mois que notre collègue est suspendu et il ne sait toujours pas quels faits lui sont reprochés.

Bientôt 4 mois que notre collègue est suspendu et qu'il reste hospitalisé.

Bientôt 4 mois que notre collègue est suspendu et la commission de titularisation approche.

La place de notre collègue est avec nous, à nos côtés, dans les services. Il doit pouvoir reprendre le cours de sa formation et de sa vie professionnelle.

L'acharnement contre notre collègue et les élèves inspecteurs et inspectrices du travail et ITS doit cesser.

Nous revendiquons la levée de la mesure de suspension, l'abandon de tout projet de sanction à son encontre et qu'il puisse reprendre sa formation.